



Toujours plus dynamiques

Les mesures se multiplient en faveur des associations qui, outre les bénévoles, comptent 1,8 million de salariés. Mais les contraintes budgétaires entravent parfois ces avancées

La nouvelle ne pouvait pas mieux tomber, à quelques jours de l'ouverture, mercredi 19 octobre, au Palais des congrès, à Paris, du 11^e Forum national des Associations & fondations. Manuel Valls a annoncé, vendredi 7 octobre, la mise en place d'un crédit d'impôt de taxe sur les salaires pour les associations. « *Cet effort exceptionnel représente 600 millions d'euros de baisse de charges supplémentaires pour les associations, les fondations et les structures de l'économie sociale et solidaire* », a précisé le premier ministre. Le dispositif devrait être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2017, et son coût ne se fera sentir sur les finances publiques qu'en 2018. Avec cette mesure, le secteur associatif bénéficiera au total de 1,2 milliard d'euros d'allègements de la taxe sur les salaires.

« *Ce nouveau crédit d'impôt vient enfin soutenir l'emploi associatif à la mesure de ce qu'il représente. Dans le contexte que l'on connaît, l'emploi dans les associations s'est maintenu ces dernières années et continue même de progresser légèrement*, se réjouit Nadia Bellaoui, présidente sortante du Mouvement associatif, fort de 600 000 associations sur les 1,3 million répertoriées. *Avec ce coup de pouce, les effets devraient être tangibles dès l'année prochaine. C'est une bonne nouvelle pour les associations et pour l'économie.* »

Des besoins sociaux importants

L'emploi est en effet un point fort du monde associatif. Les 12 % d'associations qui ont recours au salariat employaient, en 2015, 1,8 million de salariés pour 167 000 employeurs. Un secteur plutôt dynamique, puisqu'il a enregistré, entre 2000 et 2014, 382 000 salariés de plus. Certes, les emplois du secteur associatif restent atypiques étant donné l'intermittence, le travail saisonnier ou encore le temps partiel, qui caractérise, selon l'Insee, près de la moitié du salariat associatif. Il est concentré dans quelques secteurs d'activité : en tête 55 % pour la santé et l'action sociale, 15 % pour l'éducation,

la formation et l'insertion, et 9 % pour la culture et le sport. Par ailleurs, 62 % des salariés travaillent dans les associations de plus de 50 salariés et 70 % des emplois sont tenus par des femmes. Enfin, le développement de l'emploi associatif reste prometteur car porté par des besoins sociaux importants, liés au vieillissement, à une croissance démographique dynamique mais aussi à une demande soutenue de loisirs récréatifs et culturels.

Cette dernière mesure sur le crédit d'impôt clôt le quinquennat de François Hollande porteur d'avancées législatives pertinentes dans le domaine associatif. Sous l'impulsion de Valérie Fourneyron, alors ministre chargée notamment de la vie associative, et surtout de Benoît Hamon, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, l'adoption, en juillet 2014, de la loi sur l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS ») marquait un temps fort. Découlant de cette loi et mise en perspective par une charte d'engagements réciproques entre les associations et les pouvoirs publics, la circulaire du premier ministre de septembre 2015 consolidait l'arsenal législatif des associations.

Néanmoins, malgré ces véritables avancées législatives, certains choix budgétaires ont parfois « *entravé l'élan réel en faveur de la transformation de l'action publique avec les associations* », regrette Nadia Bellaoui, à l'heure où elle rejoint le secrétariat général de la Ligue de l'enseignement. Son successeur au Mouvement associatif, Philippe Jahshan, venu de la Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), réseau de 160 ONG, ambitionne, lui, d'ouvrir davantage les associations, pas toutes évidemment, aux problématiques qui dépassent désormais le cadre local ou même national, comme le changement climatique ou la question des migrants. Pour lui, « *dans un contexte de durcissement politique dans les territoires où les municipalités et certaines régions ont une lecture idéologique du rôle des associations, il est nécessaire d'affirmer leur rôle-clé dans le maintien d'une cohésion sociale indispensable* ». ■

DOMINIQUE BUFFIER



LAURINDO FELICIANO